

Élevage et agriculture dans les savanes du nord

Les mécanismes sociaux d'un conflit

POUR l'observateur pressé, chaque jour semble, dans les savanes du nord ivoirien, succéder au précédent dans une immuable répétition. Tout paraît perdurer, suivre un cycle et un rythme identiques depuis le fond des temps. Les travaux agricoles font suite à ceux de la chasse et des diverses festivités de la saison sèche ; les funérailles ponctuent de-ci de-là ces flux récurrents en y ajoutant l'événementiel et l'aléatoire. Rien même dans l'habitat ne permet de relever l'empreinte du temps, si ce n'est l'opposition récente entre les cases de banco et les quelques nouvelles constructions de ciment, ou encore la présence de quelques modernes et rutilantes mosquées de gros bourgs, peintes parfois en couleurs vives où domine le blanc. On imagine alors les raisons qui firent longtemps concevoir les sociétés rurales d'Afrique comme des sociétés sans histoire. On sait qu'il n'en est rien, que cela est absurde. On a désormais tracé les linéaments fragmentaires de l'histoire des diverses ethnies ; on a posé les premiers jalons de constructions historiques plus ambitieuses. Cependant, on n'a peut-être pas suffisamment réalisé combien, dans la quotidienneté de la vie de brousse, ces sociétés ne sont pas seulement historiques, mais sont traversées de conflits et de querelles intestines journalières ; si bien que l'on pourrait croire avoir affaire ainsi à « des gens à histoires ». L'arbre à palabres est là, comme un symbole concret de ces antagonismes, recouvrant de sa frondaison les rancœurs et les luttes, assurant également la protection et l'unité du groupe, lieu où s'expriment et se réconcilient les parties, où se résolvent les conflits.

On voudrait montrer ici comment, dans le système économique traditionnel, les rapports de l'agriculture et de l'élevage sous-tendent de tels conflits et comment ceux-ci sont résolus, notamment par l'initiative individuelle ; comment ils contraignent, chaque jour, l'agriculteur, comme l'éleveur, à modifier l'organisation de son espace, de son travail, de ses techniques, de ses relations ; comment une société de développement a été appelée à intervenir en ces lieux ; comment ces conflits quotidiens peuvent un jour se cristalliser et déboucher sur un affrontement politique régional obligeant le gouvernement ivoirien à réagir.

C'est ainsi qu'au fil des jours prend corps l'histoire des sociétés rurales d'Afrique ; c'est ainsi qu'il apparaît que ces sociétés se trouvent en réalité en perpétuelle mutation et en constant mouvement.

Élevage et agriculture : leurs rapports dans le nord ivoirien

Les rapports de l'élevage et de l'agriculture dans le nord de la Côte-d'Ivoire s'articulent autour de trois situations particulières.

En milieu villageois, l'élevage bovin intervient essentiellement comme moyen de thésaurisation et d'épargne, l'agriculteur achetant une vache sur ses revenus agricoles lorsque ceux-ci le lui permettent. Les animaux sont réunis en troupeaux communautaires, conduits en brousse durant la journée par les bouviers peul habituellement originaires du Mali et du Burkina Faso, et rassemblés la nuit dans un parc collectif placé sous la responsabilité d'un chef de parc qui coordonne et détermine les divers travaux liés à l'élevage. Le bouvier est rémunéré en partie par la production laitière du troupeau, par des avantages en nature et en argent versés par l'ensemble des agriculteurs propriétaires. Il s'agit d'un élevage sédentaire de races locales de petite taille : baoulé et n'dama.

En brousse et aux alentours des villages s'inscrit l'élevage interstitiel peul. Arrivés récemment, les Peul colonisent la savane nord-ivoirienne, surtout depuis 1970 avec la sécheresse qui sévit à cette époque sur les régions soudano-sahéliennes du Mali et du Burkina Faso d'où ils sont originaires. En cours de sédentarisation, ces Peul développent un système original d'association de l'agriculture et de l'élevage centré sur la rotation des cultures et des parcs de nuit, qui assure la fumure des terres et le maintien de la fertilité. Excellents agriculteurs, ils parviennent, avec un faible coût en travail, à assurer environ 60 à 70 % de leurs besoins céréaliers, les revenus de l'élevage permettant d'apporter le complément sans nécessiter un taux important d'exploitation du bétail, en sorte que les Peul, en matière d'élevage, se trouvent toujours en phase

d'accumulation. Le jour, la conduite des animaux en brousse est assurée par des bouviers salariés qui, durant la saison sèche, mènent en transhumance une partie du troupeau en direction des points d'eau. Il s'agit d'un élevage semi-transhumant de zébus et de métis zébus et taurins, habituellement désignés par le terme de « mérés ».

Le long des axes routiers transite une partie du bétail venu des pays frontaliers et destiné aux marchés des villes du centre et de la côte. La traversée du nord du pays peut prendre ainsi plusieurs semaines, les transitaires modulant la vitesse de leur marche en fonction des cours, de l'afflux ou de la pénurie de viande sur les diverses places commerciales. Il s'agit alors d'un transit d'animaux tout venant qui constitue un flux régulier le long des axes commerciaux et pénètre la savane alentour.

Ces trois systèmes cohabitent, chacun apportant son lot de contradictions et de conflits.

Conflits et rapports de production

Les agriculteurs propriétaires de bovins et leurs bouviers

Dans les élevages villageois, les protagonistes s'adressent de mutuels reproches. Les bouviers se plaignent fréquemment de ce qu'ils ne sont pas payés par les propriétaires — pas suffisamment ou pas régulièrement —, qu'ils sont assez mal nourris, que la production laitière du troupeau qui leur est concédé est insuffisante, etc. Quant aux propriétaires, ils taxent les bouviers de fainéantise et de chapardage, mais ils se gardent bien d'invectiver le leur, tant ils craignent qu'il ne s'en aille et qu'ils aient du mal à le remplacer. Toutefois, au cours des visites et des interviews, il n'est pas rare de recueillir des griefs à l'égard de tel ou tel bouvier, parti sans crier gare en emportant avec lui tout ou partie du troupeau, ni de relever quelque attitude soupçonneuse à l'égard du bouvier d'un parc, auteur prétendu de la mort, de la vente ou du vol de tel ou tel animal, sans qu'on ose cependant l'en accuser publiquement. A l'origine de ces soupçons, se trouve la prégnance des rapports de production et de distribution de l'élevage taurin.

Les propriétaires des parcs collectifs se répartissent habituellement les charges de travail, notamment à l'occasion des gros travaux, telle la construction des parcs de nuit, de façon proportionnelle au nombre d'animaux possédés par chacun ; de même, chacun est conduit à payer au bouvier, par l'intermédiaire du chef de parc, une partie des sommes perçues par lui (de l'ordre de 100 ou 150 F. CFA par animal et par mois). Or, il n'est pas rare que les

chefs de parc se plaignent de ce qu'ils ont du mal à collecter régulièrement l'argent auprès des propriétaires. Parfois même, ils doivent en faire l'avance, mais comme ils s'y refusent le plus souvent, c'est au bouvier de patienter. En effet, l'attitude de nombreux propriétaires est de considérer que la production laitière suffit à rémunérer le bouvier, et à lui assurer sa subsistance. Certes, mais cela ne respecte pas généralement le contrat initial, et une telle résolution ne correspond pas aux prétentions du bouvier qui ne tarde pas alors à résoudre le problème en s'appropriant purement et simplement quelques têtes, voire la totalité du troupeau, et à prendre la fuite avec le bétail, après plusieurs mois de patience. C'est alors l'effervescence au village : la chasse au bouvier s'organise, qui met fin à l'apparente tranquillité des hameaux.

La répartition des charges entre les propriétaires est souvent encore plus délicate en ce qui concerne le versement des prestations et avantages en nature qui complètent le « salaire » du bouvier. Ainsi en va-t-il de la nourriture qui lui est fournie, ainsi qu'à sa famille, dans les vastes élevages villageois où le nombre des petits propriétaires non apparentés est important. Qui doit nourrir le bouvier ? Qui doit concourir, et dans quelle proportion, à constituer son repas et celui de sa famille ? Questions épineuses lorsqu'il y a quelques dizaines de propriétaires dont certains ne possèdent qu'un ou deux animaux et d'autres plus d'une quarantaine. En fait, le problème se résout assez bien car, lorsque le collectif des propriétaires est important, le nombre d'animaux dépasse fréquemment 150 têtes et la production laitière excède 20 litres par jour, ce qui assure un revenu coquet au bouvier et en fait d'ailleurs l'un des exploitants les plus riches — au moins potentiellement — du village. Mais ceci n'est pas sans susciter quelque animosité à son égard.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que la nourriture et le logement font habituellement partie des clauses initiales du contrat, ne serait-ce que pour assurer la subsistance du gardien avant qu'il s'organise et parvienne à une distribution satisfaisante du lait lui procurant des rentrées régulières. Aussi les bouviers tolèrent-ils difficilement qu'on y déroge ultérieurement. Leur conduite habituelle est alors de ne partir en brousse avec le troupeau qu'après qu'ils aient pu prendre leur repas, repas préparé par la famille de l'un des propriétaires ou par celle du chef de parc. Si les propriétaires ne mettent guère de zèle à s'acquitter de leurs obligations, le bouvier attend et ne sort les animaux que vers onze heures, voire midi..., ce qui justifie ensuite les accusations de fainéantise qui pèsent sur lui. Seule une attitude responsable du chef de parc évitera que chacun campe ainsi sur ses positions et qu'on en vienne, en quelque sorte, à une guerre de tranchée durant laquelle chacun s'observe, et qui se clôt habituellement par un coup de force du

bouvier qui décampe sans prévenir, emportant avec lui quelques « dédommagements »...

Lorsque la structure de la propriété est plus équilibrée, lorsque le parc n'est constitué que de quelques propriétaires (moins d'une dizaine) à la fortune plus également répartie, les rapports propriétaires-bouvières peuvent se stabiliser. Il arrive que le bouvier obtienne une concession pour cultiver son propre champ avec l'aide des propriétaires du parc, qui réalisent pour lui, au lieu de le nourrir, les travaux de défrichage et de préparation du champ. C'est alors que le bouvier constitue sa propre famille, investit en bétail et finit par devenir un agriculteur-éleveur comme les autres, tendant même à perdre son identité ethnique pour se fondre dans la communauté de ses anciens employeurs, tandis que ses enfants assurent à tour de rôle le gardiennage du troupeau villageois.

Mais ce sont sans doute les rapports quotidiens entre les éleveurs peul et les agriculteurs sénoufo et malinké qui ont été un facteur décisif d'évolution.

L'élevage peul facteur de tensions et d'innovations

— Les dégâts de culture : si les dégâts causés par les troupeaux sédentaires sont loin d'être négligeables, ceux provoqués par les déplacements de troupeaux zébus appartenant aux Peul sont plus nombreux. Thomas J. Bassett (1982) a tenté d'évaluer ces dommages en procédant à une enquête sur le village de Katiali, situé à 20 kilomètres au sud de M'Bengué (nord de Korhogo). Durant les années 1980-1981, 40 chefs d'unités de production du village signalaient 84 dégâts occasionnés par les bovins, soit environ un par an et par exploitation. 73 % d'entre eux avaient été occasionnés par les troupeaux peul et 10 % par les troupeaux villageois, 17 % restant indéterminés. 63 % des dévastations ainsi enregistrées avaient eu pour conséquence la perte pour l'agriculteur de plus de la moitié d'une parcelle. Le préjudice peut ainsi être estimé, en surface, à plus de 0,5 ha par exploitation. Sur 84 dégâts, 7 seulement n'avaient pas eu de suite. Pour 5 d'entre eux, les responsables étaient les taurins des troupeaux villageois ; les deux autres étaient les animaux appartenant aux Peul.

La diversité des situations est donc importante. Elle résulte en fait de la variété des stratégies adoptées par chaque éleveur peul. Il est notamment significatif de constater que les éleveurs qui déclaraient, lors de notre enquête de 1981, n'avoir eu jusqu'à présent que peu d'indemnités à verser, scindaient généralement leurs troupeaux en saison des pluies, afin de faciliter le gardiennage. L'un

d'entre eux affirmait d'ailleurs avoir renvoyé des bouviers parce que leur gardiennage était insuffisant et parce que les animaux placés sous leur surveillance provoquaient trop de dégâts. La scission des troupeaux, même en saison des pluies, est une pratique beaucoup plus fréquente qu'on ne l'a dit jusqu'à présent. Le recensement du cheptel peut être effectué par l'encadrement de la SODEPRA (Société pour le développement des productions animales) durant la saison des pluies de l'année 1981 fait ainsi état d'une moyenne de 1,6 troupeau par éleveur, pour une moyenne de 166 têtes par campement, soit 107 têtes par troupeau, confirmant ainsi que nombre de troupeaux restent scindés même en saison pluvieuse. La répartition géographique des troupeaux selon leur taille a permis de montrer que ceux ayant moins de 100 têtes en moyenne se concentrent essentiellement sur les secteurs de Tingrela, Gbon, Boundiali, Sirasso, qui sont précisément ceux où les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été jusqu'à présent les plus aigus. La faible taille des troupeaux représenterait ainsi une réponse des Peul, soucieux d'accroître l'efficacité du gardiennage de saison des pluies, et de limiter d'autant les risques de frictions avec les agriculteurs autochtones.

— L'appropriation de la fumure : il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que dans le rapport entre éleveurs et agriculteurs, ce sont les Peul qui sont à l'origine de tous les conflits opposant les deux communautés : les agriculteurs aussi ont leur part de responsabilité.

Le système peul d'association de l'agriculture et de l'élevage que nous avons rapidement décrit plus haut met en évidence l'importance de la fumure. Aussi celle-ci tend-elle à devenir l'enjeu de conflits aigus. Certains Peul se sont ainsi vus expulser à plusieurs reprises des terres qui leur avaient été concédées, parce que les Sénoufo entendaient récupérer les emplacements des anciens parcs de nuit pour y implanter leurs cultures. Certains agriculteurs installent en effet leurs cultures sur les anciens parcs, de telle sorte que le campement peul ne tarde pas à être entouré de champs non clôturés appartenant aux Sénoufo. Des dégâts surviennent alors, qui servent de prétexte pour exiger le départ des Peul. Mais ceux-ci s'opposant à une telle appropriation de la fumure, le conflit devient bien souvent inévitable. Des éleveurs de Koronani nous disaient avoir dû quitter Toumokro et Niellé sous la menace d'une quarantaine de paysans armés de bâtons et d'armes à feu. Depuis, ils avaient renoncé à mettre en culture les emplacements fumés et s'attendaient, une fois encore, à être expulsés. D'autres agriculteurs n'hésitent pas à venir implanter leurs champs à proximité des parcs peul afin, prétendent-ils, de bénéficier de la fumure excédentaire inutilisée par les éleveurs, sans pour autant chercher à les

déloger. Ils espèrent toutefois percevoir des indemnités à l'occasion des dégâts qui ne manqueront pas de survenir.

Autre source de frictions : certains agriculteurs, en mettant en valeur les bas-fonds, coupent l'accès aux points d'eau pour le bétail. Les dégâts sont alors fatals. « Il n'en demeure pas moins, note Jacqueline Peltre-Wurtz, que l'incertitude plane souvent sur la réalité de la responsabilité de tel ou tel éleveur : en 1977, certains agriculteurs ont gagné davantage avec les indemnités touchées pour des dégâts occasionnés à leurs parcelles de riz, que s'ils les avaient moissonnées, tant la récolte s'annonçait mauvaise » (1979, p. 205).

Lors de notre première enquête, en 1981, nous avons rencontré un éleveur peul qui avait été victime d'une telle « machination » et qui s'était bien promis de ne plus s'y laisser prendre. Aussi avait-il scindé en deux sa concession : une partie était destinée à la culture et l'autre, située à quelque distance, réservée à la résidence des membres du campement et aux parcs de nuit. Désormais, c'est autour du campement ainsi isolé que seraient mis en rotation les parcs de nuit et non plus dans le prolongement des cultures. Lorsque le champ sera envahi par les mauvaises herbes ou présentera des signes d'épuisement, il sera abandonné et implanté sur l'emplacement de l'actuel campement et de l'aire ayant porté la rotation habituelle des parcs de nuits. Campement et parcs seront alors déplacés sur une aire suffisamment distante de cet endroit désormais réservé à la culture. L'éleveur prévoyait même un cycle de 5 ans entre chaque déplacement. Si certains Sénoufo entendaient ainsi utiliser une partie de l'aire fumée pour y planter leurs propres cultures dans le prolongement de celles du Peul — qui ne sauraient, à elles seules, englober toute la surface fumée — risqueraient-ils moins de les voir endommagées et d'en demander réparation au Peul ? Enfin, si par mégarde un agriculteur tentait d'implanter ses cultures près du campement peul sous prétexte de bénéficier des emplacements nouvellement fumés qui l'enserrent, celui-ci pourrait être renvoyé sur l'aire réservée à la culture et non encore totalement exploitée, au risque, en cas d'obstination, d'être dénoncé par le Peul comme un voleur cherchant, non pas à utiliser la fumure pour de meilleures récoltes, mais à obtenir des indemnités avant même que la récolte n'ait porté ses fruits et parvenir ainsi, sans grand travail et sur le dos de l'éleveur, au même résultat que celui qui s'efforce d'extraire du sol le produit de chaque graine et à le porter sur le marché. Afin de couper court à de telles palabres, cet éleveur n'avait donc pas hésité à modifier le système général d'association des cultures, de la résidence et des parcs, et à s'astreindre ainsi à une organisation de l'espace plus contraignante et pesante, puisqu'elle imposait le déplacement et du campement et de la sole cultivée.

La SODEPRA s'est, quant à elle, orientée vers une solution

politique du conflit en obtenant des sociétés paysannes que soit accordée à chaque famille peul une concession, dite « microzone d'intégration », au sein de laquelle celle-ci peut cultiver, implanter son campement et ses parcs, et autour de laquelle toute mise en culture par les agriculteurs autochtones possesseurs de la terre est interdite tant que le terroir villageois permet à ses résidents de cultiver ailleurs. Enfin, une opération dite « tandem peul-sénoufo » fut mise en œuvre dès 1984, afin de répartir les terres fumées entre divers membres des deux communautés et de développer ainsi des liens de solidarité. Cette répartition s'effectue sur la base d'un rapport contractuel : le paysan sénoufo est responsable des enclos servant alternativement de parc à bétail et de sole de culture protégée par les clôtures dont il a la charge ; le Peul doit, quant à lui, répartir la fumure entre les parcelles de l'agriculteur sénoufo et les siennes propres, en y parquant alternativement son bétail.

Les conflits issus de l'appropriation des fumures ont aussi conduit à certaines innovations dans le mode de production des agriculteurs possesseurs de bétail. C'est ainsi que certains d'entre eux commencèrent, dès 1974, à utiliser le troupeau collectif pour fumer leurs propres parcelles de culture en organisant la rotation des parcs à bétail sur les soles cultivées. Ces innovateurs prennent alors en charge, avec leurs familles, l'ensemble des travaux de construction et d'entretien des parcs et passent ainsi d'une agriculture extensive à une agriculture intensive, comparable à celle pratiquée par les éleveurs-agriculteurs peul.

— Les rapports des éleveurs peul avec leurs bouviers : ce sont également les rapports qu'entretiennent les éleveurs peul avec leurs bouviers qui peuvent être responsables de l'animosité que manifestent de nombreux agriculteurs ivoiriens à l'encontre de la communauté peul toute entière. En effet, ces rapports sont bâtis sur une exploitation importante des bouviers. Ceux-ci ne perçoivent ainsi qu'un salaire, sensiblement égal à celui accordé aux bouviers peul des élevages taurins sédentaires, mais ils ne disposent pas de la production laitière réservée aux femmes de l'éleveur. Ils sont, de plus, fort mal nourris, notamment lorsqu'ils transhument seuls, durant la saison sèche, avec une partie du troupeau de l'éleveur.

La comparaison des revenus des bouviers des élevages sédentaires villageois avec ceux des bouviers des élevages peul met en évidence une importante disparité au détriment manifeste de ces derniers. Entre ces deux types d'élevage, la rémunération varie fréquemment du simple au double — et ceci compte tenu de l'ensemble des avantages en nature — pour un bouvier célibataire, et du simple au triple pour un bouvier marié ayant sa femme et un ou deux enfants avec lui sur son campement. Le rapport de distribution fondamental influe ici indirectement sur les rapports de pro-

duction en excluant de la fonction de bouvier salarié, dans les élevages peul, tous ceux qui visent à devenir un jour ou l'autre propriétaires et éleveurs — à l'inverse de ce que l'on constate dans les rangs des bouviers des élevages villageois — ce qui a une incidence sur le recrutement des bouviers en milieu peul. Ceux-ci sont habituellement jeunes, célibataires, parfois non peul, en rupture avec leur propre famille. Ils visent l'aventure ou cherchent l'occasion de se constituer rapidement un petit pécule pour s'acheter quelque bien de consommation (vélo, cyclomoteur, etc.), plus rarement un moyen de production (charrue), avant de retourner dans leur pays d'origine. L'élevage semi-transhumant offre de telles occasions. Rien n'est plus facile en effet à un bouvier, qui transhume avec le bétail de son patron, que d'attirer quelques taurins égarés d'un élevage villageois ou en divagation durant la saison sèche ; puis, au bout de quelques jours, lorsque les propriétaires ne se sont pas manifestés, de les vendre, à prix intéressant, à quelque boucher, marchand ou transitaire. Le déplacement du troupeau dont il a la charge permet de brouiller les pistes. De même n'est-il pas rare que le bouvier en transhumance, mal nourri et mal approvisionné par l'éleveur resté au campement avec son troupeau laitier, éventre quelques claies pour prendre du maïs. Il assurera ainsi sa nourriture ou complétera celle du troupeau qu'il garde. Lorsque le paysan s'en aperçoit, il est souvent trop tard : le bouvier, avec le troupeau, a décampé depuis longtemps. C'est alors sur l'ensemble des Peul que rejaillit la rancœur du propriétaire.

De même, pour assurer les regains, le bouvier d'un troupeau zébu n'hésitera pas à mettre le feu à la savane sans trop se préoccuper des conséquences pour les agriculteurs, alors que de tels feux sont organisés, mais de façon méthodique, afin d'éviter tout accident, par les bouviers et les propriétaires des troupeaux villageois. C'est alors l'incendie de récoltes, voire de cases et de villages. La fureur s'empare des paysans contre les éleveurs tenus pour responsables. Mais cette source de conflits semble en voie de disparition, les éleveurs étant désormais attentifs à ce que leurs bouviers ne fassent pas n'importe quoi en la matière ; ils leur interdisent même, par endroit, de déclencher tout feu de brousse.

Le bétail en transit, fauteur de troubles

Les transitaires qui descendent le bétail sur pied des pays frontaliers vers les villes du centre ajoutent à la confusion. Les bouviers chargés de conduire les troupeaux ont d'autant moins de scrupules à laisser le bétail détruire quelques récoltes, ou à se livrer eux-mêmes à quelques larcins, qu'ils ne restent en place qu'une ou deux nuits et que le propriétaire du troupeau ne réside pas en Côte-d'Ivoire. Ils échappent d'ailleurs d'autant plus aux

poursuites que, pour s'assurer quelques indemnités, les agriculteurs ont tendance à tenir pour responsables des dégâts les éleveurs peul installés sur la région, et non le transitaire insaisissable. C'est donc bien évidemment sur l'axe où le transit sur pied est le plus important que les problèmes se posent avec la plus grande acuité.

Des conflits quotidiens à l'affrontement politique

Si les coups et blessures perpétrés contre les bouviers peul par les Sénoufo sont fréquents et motivés par les accusations plus ou moins légitimes de vols, les conflits aigus, dépassant le cadre individuel pour devenir une véritable opposition inter-ethnique, se concentrent dans quelques zones. Le principal de ces foyers est sans aucun doute la région de Boundiali, où l'opposition entre Peul et Sénoufo a contraint une part des éleveurs à migrer à deux reprises : la première fois en 1974, et la seconde fois en 1980-1981. Les conflits y prirent une telle ampleur qu'il y eut à plusieurs reprises mort d'homme et que l'on pratiqua une véritable chasse au zébu. Des animaux appartenant aux Peul furent abattus par les Sénoufo qui n'hésitèrent pas également à empoisonner les points d'eau et les pâturages fréquentés par les troupeaux peul. Sur la région de Tingrela, Memel-Foté signalait en 1975 que les responsables politiques et les autorités administratives, notamment le chef de village, les gendarmes, comme le secrétaire aux masses du PDCI-RDA (parti unique ivoirien), souhaitaient, à l'époque, la légalisation de ces pratiques.

La tension fut d'ailleurs telle que du 18 au 30 mars 1974 le président de la République se rendit dans le nord du pays, visitant successivement les trois chefs-lieux de préfecture et les dix chefs-lieux de sous-préfecture. A la suite de cette « inspection », le Conseil des ministres créa, le 5 juillet 1974, une commission interministérielle chargée d'élaborer un programme qui fut confié à la SODEPRA et qui déboucha sur la mise en place de l'« opération zébu ». Le rapport de cette opération, pour l'année 1980, souligne qu'à l'occasion des manifestations politiques tenues lors des campagnes électorales du dernier trimestre de l'année, « beaucoup de paysans ont été montés contre les Peul, d'où d'innombrables agressions contre les bouviers. Il y eut beaucoup de blessés à Tawara, Kombolokoura, Tarato (secteur de Korhogo), Sirasso, etc. A plusieurs reprises, des campements peul ont été brûlés par les cultivateurs ivoiriens ».

C'est ainsi que, parti des heurts quotidiens entre propriétaires et bouviers, et entre éleveurs et agriculteurs, s'est structuré un conflit inter-ethnique qui déboucha ensuite aux plans régional et natio-

nal sur des prises de position politiques débordant le cadre de l'affrontement ethnique. Mais, pour réelle que soit cette opposition entre éleveurs et agriculteurs, il convient de ne pas dramatiser la situation. Si la lutte reste, il est vrai, latente, il n'en demeure pas moins que les conflits ouverts sont sporadiques et limités. Les plus graves d'entre eux ont eu lieu, comme on vient de le rappeler, à la suite de déclarations de responsables politiques qui, loin de résoudre le problème ont plutôt concouru à « mettre le feu aux poudres » en tentant de l'utiliser sur le plan politique et en préconisant, par exemple, l'expulsion des Peul stationnés en Côte-d'Ivoire.

Enfin, on l'a vu, ces divers conflits ont donné lieu à des innovations et à des initiatives individuelles porteuses d'avenir, tant au niveau des rapports sociaux de production qu'au niveau des techniques agricoles. Toutefois un autre problème risque bientôt de se poser : celui de la saturation des savanes du nord du fait du développement de l'élevage villageois et de l'arrivée constante de nouveaux éleveurs peul, comme du développement de leur propre élevage qui risque d'imposer de nouveaux changements. Mais ceci est une autre histoire dont la base commence tout juste à prendre corps et dont on commence à percevoir les signes avant-coureurs.

BIBLIOGRAPHIE

- AUDU J., *L'Élevage interstitiel peulh, sous-préfecture de M'Bengué, Maisons-Alfort, IEMVT, 1978.*
- BALLA KEITA, *Réflexions sur la transhumance et la production de viande en Côte-d'Ivoire, Abidjan, 1976.*
- BARRY M.B., *Économie de l'élevage transhumant dans le nord de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, Cahiers du CIRES, n^{os} 7-8, 1975.*
- BASSETT Thomas J., « Les cultures vivrières, les risques de pénurie et les dégâts de culture ». Communication au séminaire du CIRES sur « Les cultures vivrières. Éléments stratégiques du développement agricole ivoirien », Abidjan, mai 1982.
- BERNARDET Ph., *Association agriculture-élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte-d'Ivoire, Paris, L'Harmattan, 1984.*
« L'association agriculture-élevage en Côte-d'Ivoire septentrionale. Utilisation des déjections animales à des fins agricoles », *JATBA*, XXI, 3-4, 1984, pp. 187-210.
« Dix ans de développement de l'élevage en Côte-d'Ivoire. Stratégies et organisation de l'encadrement : réalisations et échecs », communication à la Table ronde : « L'État contemporain en Afrique. État, espaces et développement », 12-13 déc. 1985, Paris, EHESS-CEA.
« Éleveurs, agriculteurs et assistance technique en Côte-d'Ivoire. Les épreuves d'une rencontre », communication au 13^e Congrès européen de sociologie rurale, 1^{er} au 4 avril 1986, Université de Minho, Braga, Portugal.
- BINATE M., *Opération Zébu. Rapport annuel 1980, Korhogo, SODEPRA, Ministère de la production animale, 1980.*
- BONNET J.-B., *Situation de l'élevage peulh, 1981, Korhogo, SODEPRA-MPA, 1982.*
- COULIBALY Sinali, *La Difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural sénoufo (De la zébusite), Abidjan, Université nationale de Côte-d'Ivoire, Institut de géographie tropicale, 1980.*
- MEMEL-FOTE H., BUCHHOLZ R., TOURE I., *L'Élevage peul dans le nord de la Côte-d'Ivoire, Abidjan, MRS-CIRES-MPA-IES, 1975.*
- PELTRE-WURTZ J., STECK B., *Influence d'une société de développement sur le milieu paysan. Coton et culture attelée dans la région de la Bagoué (nord Côte-d'Ivoire), Abidjan, ORSTOM-CIDT, 1979.*
- SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES, *Opération encadrement bovin nord, rapports annuels de synthèse, Cellule d'évaluation, Korhogo, SODEPRA-MPA, années 1979 à 1983.*